



Véhicule neuf non fonctionnel

Par **Fallendin**, le **27/09/2010** à **09:46**

Bonjour,rnrnJ'ai fais l'acquisition d'un scooter MP3 de Piaggio neuf il y a deux mois de cela, scooter qui à déjà présenté plusieurs pannes électroniques, dont la dernière a fait l'objet d'un remorquage.rnExcédé, je téléphone au service consommateur de Piaggio, qui comprend ma position et s'en excuse, mais ne peux rien faire pour moi car le concessionnaire qui m'a vendu mon véhicule n'a jamais activé de garantie ! Pour Piaggio, le scooter n'a pas de conducteur ! Ce concessionnaire étant actuellement en congé, comment faire à son retour pour l'obliger à réparer son tord ? Quel est mon droit ? Que risque-t-il s'il dit qu'il a fait tout ce qu'il fallait, de quoi puis-je alors le menacer ?rnPardonnez mon emportement, mais depuis son acquisition ce véhicule a passé pus de temps chez le garagiste que sur la route avec moi... et moi je perds le mien !rnTrès cordialement,rnrnEn attendent vos réponses avec impatiente.

Par **mimi493**, le **27/09/2010** à **14:00**

LRAR de mise en demeure au vendeur avec menace du tribunal